

Image not found or type unknown



Retrait d'un véhicule et du téléphone en arrêt maladie : manquement suffisamment grave ?

Commentaire article publié le 15/07/2020, vu 804 fois, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

La Haute juridiction se penche sur ce cas assez fréquent.

Ne constitue pas un manquement de l'employeur suffisamment grave pour justifier la résiliation du contrat de travail à ses torts, la suppression d'un véhicule de fonction à usage professionnel et privé et d'une ligne téléphonique à usage strictement professionnel confiés à un salarié en arrêt de travail depuis plusieurs années.

CA Limoges 8 oct. 2019 n° 19/00169

www.roussineau-avocats-paris.fr